


avril

avril 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		REGROUPEMENT CÉGEP STAND-BY À L'HÔTEL DELTA, MONTRÉAL		2 Vendredi Saint	3	4
	Au plus tard le 1 ^{er} avril, -une enseignante ou un enseignant permanent peut démissionner, pour l'année suivante, sans le consentement du collège. (FNEEQ et FAC 5-1.06)					
5  Lundi de Pâques	6	7	8 REGROUPEMENT CÉGEP PALAIS DES CONGRÈS MONTRÉAL	9	10	11
12	13	14	15 Au plus tard le 15 avril, une enseignante ou un enseignant peut de- mander un congé sans salaire à temps complet ou à mi-temps et indiquer la date de retour de son congé mi-temps. (FNEEQ 5-15.05, 5 -16.04 et 5-16.06 et FAC 5-14.05, 5-15.04 et 5-15.06)	16	17	18
			FORMATION AGENT DE GRIEFS II			
19	20	21	22	23 REGROUPEMENT CÉGEP CENTRE SAINT-PIERRE MONTRÉAL	24	25
26	27	28	29 REGROUPEMENT CÉGEP CENTRE SAINT-PIERRE MONTRÉAL	30	